## Coller étiquette ici

## FORMULAIRE D'IDENTIFICATION DU CORPS - Mort fœtale ou Décès périnatal

https://www.hug.ch/feuilles-de-demande

(à joindre au dossier accompagnant le bébé ou le fœtus)

	PARTIE A REMPLIR PAR L'INFIRMIER(E)/SAGE-FEMME  Fœtus de < 22 semaines d'aménorrhée, mort-né				
SPC 5 <sup>eme</sup> étage Macroscopie E05.3352.a	Fœtus de Madame	Nom:	Prén	om :	
	<u>Identité de la mère</u>		mère:		
	□ Pas d'examen histologique du fœtus □ Examen histologique du fœtus □ Requête informatique d'analyse histologique □ Autorisation par les parents à pratiquer un examen anatomopathologique				
	Les parents souhaitent récupérer le corps  Oui (Certificat de non vie requis, établi sur demande par le CURML)				
	Bébé, fœtus de ≥ 22 semaines d'aménorrhée, ou fœtus de < 22 semaines d'aménorrhée né vivant				
SPC 2 <sup>eme</sup> étage Autopsies/Morgue	Identité du bébé   Nom :		Compare :		
	□ Pas d'autopsie □ Autopsie □ Certificat de décès / constat de décès - Feuillets jaune et bleu □ Certificat de décès / constat de décès - Feuillets jaune et bleu □ Certificat de décès / constat de décès - Feuillets jaune et bleu □ Demande d'autopsie au médecin pathologiste □ Autorisation par les parents à pratiquer une autopsie				
	Documents joints : Dossier médical Dossier infirmier Imagerie NB : Attention, maintenir les drains (coupés à 2 cm)				
	Corps Infectieux ☐ Non ☐ Si oui → pastille jaune Toilette mortuaire ☐ Oui ☐ Non Taille : Poids :				
	NB: Identité de la mère Nom:				
	Placenta	ta Transfert : Service de Pathologie clinique, conjointement au corps			
	Placenta joint au corps ☐ Oui ☐ Examen histologique requis → ☐ Requête informatique d'analyse histologique → Si demande d'autopsie: requête informatique non requise ☐ Pas d'examen histologique ☐ Pas d'examen histologique ☐ Non ☐ Déjà transmis au Service de Pathologie clinique (SPC) ☐ Date :				
'					
	Nom et visa				
	Date et heure				
	Etat du corps (toilette mortuaire, autre)				
	Prise en charge du placenta		☐ Oui ☐ Non ☐ Transfert 5ème étage ☐ Incinération ☐ Prise en charge par Pompes funèbres ☐ Date :	Prise en charge Date :	

Applicable dès le : 01.01.2019